



COMPTES CONSOLIDÉS

> AU 31 DÉCEMBRE 2016 <

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole des Savoie en date du 27 janvier 2017
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 23 mars 2017

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	4.1	592 882	641 090
Intérêts et charges assimilés	4.1	-284 811	-331 349
Commissions (produits)	4.2	248 437	240 486
Commissions (charges)	4.2	-40 371	-40 849
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6 716	8 938
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	28 093	52 531
Produits des autres activités	4.5	3 134	7 972
Charges des autres activités	4.5	-9 027	-4 884
PRODUIT NET BANCAIRE		545 054	573 935
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-279 843	-273 812
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-15 520	-12 991
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		249 691	287 132
Coût du risque	4.8	9 374	-15 987
RESULTAT D'EXPLOITATION		259 065	271 145
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16	4 380	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	466	-1 423
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT		263 912	269 722
Impôts sur les bénéfices	4.10	-91 069	-96 209
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			
RESULTAT NET		172 843	173 514
Participations ne donnant pas le contrôle		8 076	6 981
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		164 767	166 533

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net		172 843	173 514
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	-2 166	1 877
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-2 166	1 877
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	381	-580
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		-1 786	1 297
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	3 240	25 857
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	3 593	-35 121
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	6 879	-12 223
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		13 713	-21 487
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-2 049	11 115
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	11 663	-10 372
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	9 878	-9 075
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		182 720	164 439
Dont part du Groupe		172 194	145 700
Dont participations ne donnant pas le contrôle		10 526	18 739

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales	6.1	405 747	420 136
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	4 360	2 099
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	30 931	34 174
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	2 028 691	1 561 432
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	2 457 851	2 633 713
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	19 972 617	19 271 996
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		19 935	17 948
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	966 628	823 274
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	134 216	138 395
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	530 550	324 320
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16	39 359	36 447
Immeubles de placement	6.17	619	690
Immobilisations corporelles	6.18	98 092	88 980
Immobilisations incorporelles	6.18	32 467	32 731
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		26 722 063	25 386 336

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	13 387	9 666
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	155 439	172 267
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	15 944 921	15 618 368
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	6 906 517	6 175 040
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	145 663	149 478
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 219	-5 873
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	8 948	8 886
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	487 899	382 619
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.21	102 497	98 770
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	71 703	71 641
Total dettes		23 843 195	22 680 862
Capitaux propres		2 878 868	2 705 474
Capitaux propres - part du Groupe		2 719 551	2 556 588
Capital et réserves liées		499 829	491 658
Réserves consolidées		1 951 844	1 802 713
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		103 112	95 685
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		164 767	166 533
Participations ne donnant pas le contrôle	6.23	159 316	148 886
TOTAL DU PASSIF		26 722 063	25 386 336

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Capitaux propres au 1er janvier 2015	360 575	1 707 636	0	0	2 068 212	-7 870	124 386	116 517	188 283	2 373 010	98 362	-3 183	17 388	14 205	112 568	2 485 578
Augmentation de capital	25 967				25 967			0		25 967	21 782			0	21 782	47 749
Variation des titres autodétenus					0			0		0				0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Dividendes versés en 2015		-15 499			-15 499			0		-15 499	-4 203			0	-4 203	-19 702
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		27 749			27 749			0		27 749				0	0	27 749
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	25 967	12 250	0	0	38 217	0	0	0		38 217	17 579	0	0	0	17 579	55 796
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	1 051	-21 882	-20 831		-20 831		246	11 512	11 758	11 758	-9 073
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0				0	0	0
Affectation du résultat 2014		188 283			188 283			0	-188 283					0	0	0
Résultat 2015					0			0	166 533		6 981			0	6 981	173 514
Autres variations		-342			-342			0		-342				0	0	-342
Capitaux propres au 31 décembre 2015	386 541	1 907 827	0	0	2 294 370	-6 820	102 507	95 687	166 533	2 556 588	122 922	-2 937	28 900	25 963	148 886	2 705 474
Augmentation de capital	8 171				8 171			0		8 171				0	0	8 171
Variation des titres autodétenus					0			0		0				0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Remunération des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Dividendes versés en 2016		-16 051			-16 051			0		-16 051	-5 166			0	-5 166	-21 217
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0	5 053			0	5 053	5 053
Mouvements liés aux paiements en actions		217			217			0		217	18			0	18	235
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	8 171	-15 834	0	0	-7 663	0	0	0		-7 663	-95	0	0	0	-95	-7 758
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	-2 106	9 531	7 425		7 425		296	2 155	2 451	2 451	9 876
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0				0	0	0
Affectation du résultat 2015		166 533			166 533			0	-166 533					0	0	0
Résultat 2016					0			0	164 767		164 767			0	8 076	172 843
Autres variations		-1 568			-1 568			0		-1 568				0	0	-1 568
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016	394 712	2 056 958	0	0	2 451 672	-8 926	112 038	103 112	164 767	2 719 551	130 903	-2 641	31 055	28 414	159 316	2 878 868

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Les capitaux propres part du groupe du groupe Crédit Agricole des Savoie s'élèvent, en fin d'exercice, à 2 719 551 milliers d'euros, en hausse de 162 964 milliers d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit +6,4 %).

Cette progression s'explique principalement par :
+ 164 767 milliers d'euros de résultat sur la période.

- 16 051 milliers d'euros de résultat distribué au titre de 2015.
+ 8 171 milliers d'euros d'augmentation de capital des Caisses locales.
+ 7 428 milliers d'euros sur écarts de réévaluation.
- 344 milliers d'euros d'« autres variations » qui correspondent aux éliminations de plus-value intragroupe.

- 1 227 milliers d'euros d'« autres variations » qui correspondent à la première constatation d'un impôt différé sur le potentiel de distribution de la filiale CADS Développement.
+ 217 milliers d'euros d'écarts liés à l'augmentation de capital de CASA réservée aux salariés du groupe.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole des Savoie y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



* Composé du solde net du poste Caisse et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Pour l'année 2016, ce montant correspond aux dividendes reçus de SETAM pour 1 468 milliers euros.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ». Au cours de l'année 2016, l'impact net des acquisitions sur la

trésorerie du Crédit Agricole des Savoie s'élève à 617 749 milliers d'euros, portant principalement sur l'acquisition de titres SACAM Mutualisation pour 616 963 milliers d'euros en Caisse Régionale.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend pour l'année 2016 :

- le paiement des dividendes versés par le Crédit Agricole des Savoie à Crédit Agricole SA, à hauteur de 10 127 milliers d'euros,
- le paiement des dividendes des Caisses locales aux sociétaires pour 2 803 milliers d'euros,
- l'augmentation de capital des Caisses locales pour 5 050 milliers d'euros, hors dividendes réinvestis.

(4) Au cours de l'année 2016, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 138 893 milliers d'euros et correspondent principalement à l'émission de titres émis par le SPV Swiss Home Loan.

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôt	263 912	269 722
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	15 520	12 991
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-5 508	11 550
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-4 380	
Résultat net des activités d'investissement	-1 035	1 548
Résultat net des activités de financement	2 828	2 833
Autres mouvements	10 549	-10 148
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	17 974	18 773
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	593 921	-380 941
Flux liés aux opérations avec la clientèle	50 197	-77 186
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-120 448	-599 503
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-106 850	27 207
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)	1 468	
Impôts versés	-89 632	-85 238
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	328 656	-1 115 662
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	610 542	-827 166
Flux liés aux participations (2)	-617 749	-7 372
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-23 843	-24 838
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-641 592	-32 209
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	-7 990	27 621
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	138 893	-2 841
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	130 903	24 780
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	6 154	1 174
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	106 006	-833 422
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	765 157	1 597 276
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	420 136	358 680
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	345 022	1 238 596
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	872 395	765 157
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	405 747	420 136
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	466 648	345 022
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	107 238	-832 119

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Le Crédit Agricole des Savoie est une société à capital et personnel variables, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce d'Annecy (France) sous le n° 302 958 491 et le code APE 651D.

Son siège social est établi au 4 Avenue du Pré Félin, PAE les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole des Savoie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées au Crédit Agricole des Savoie, 64 Caisses locales qui constituent des entités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, des 64 Caisses locales, de trois de ses filiales (Crédit Agricole Financements (Suisse) SA, CADS Développement, SETAM), du fonds dédié Adret Gestion ainsi que deux sociétés techniques de titrisation.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 9,2 millions de sociétaires qui élisent quelque 30 902 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales

détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

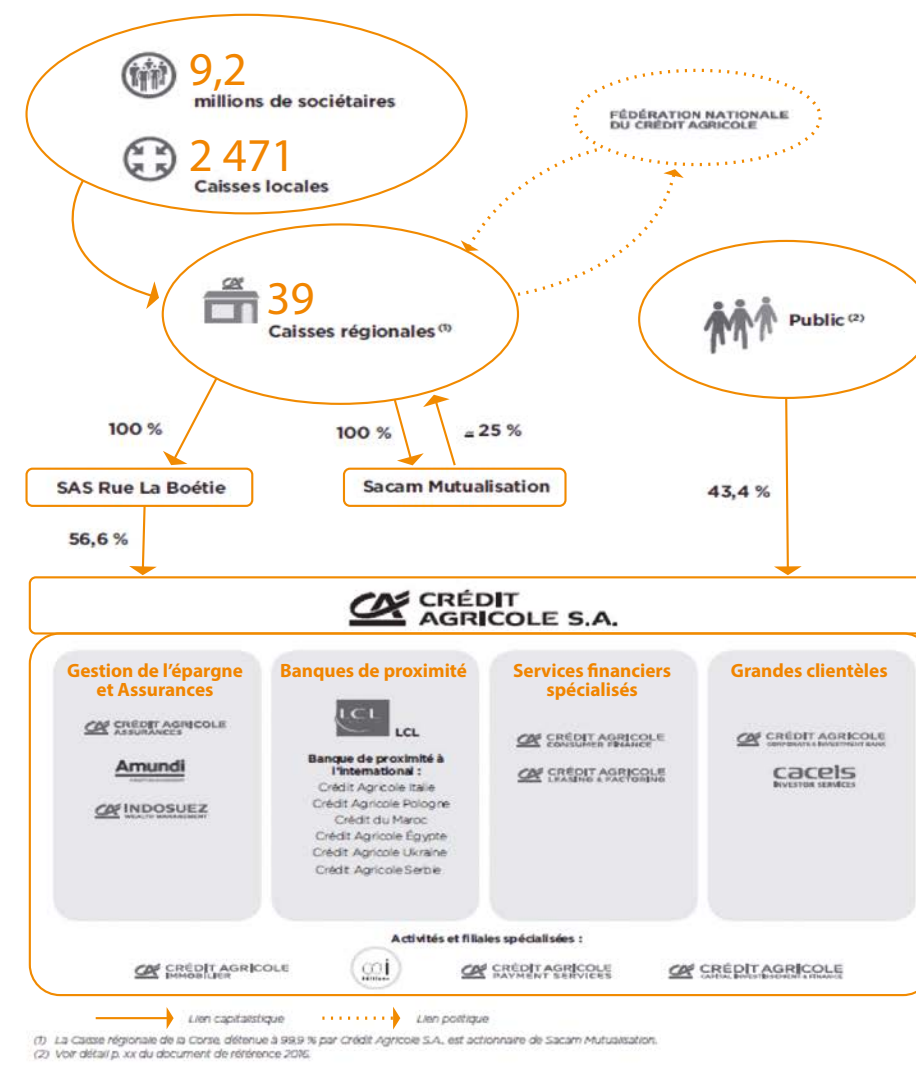
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

>>> Organisation du Groupe (au 31 décembre 2016)

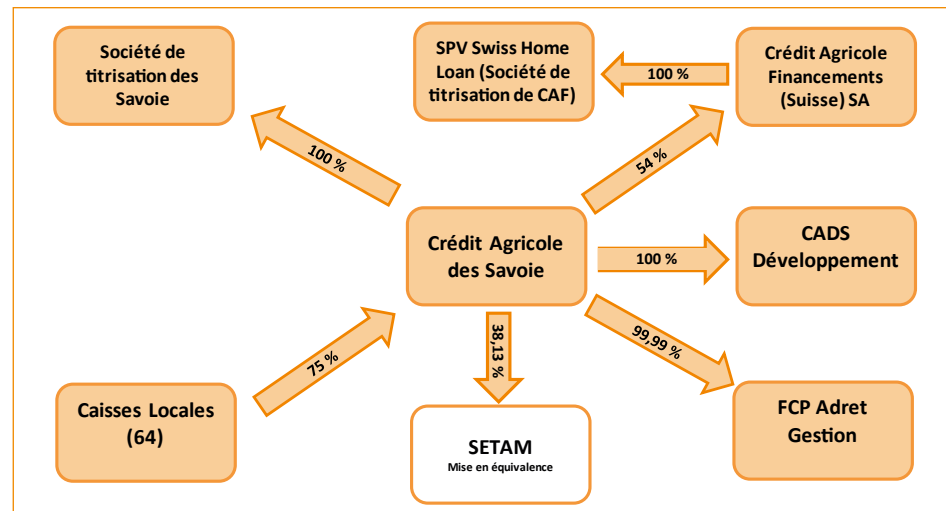
Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») des Caisses régionales détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés dans une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

(Cf. note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période », paragraphe « Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole »).

Organisation du groupe Crédit Agricole des Savoie



Relations internes au Crédit Agricole

› Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont

collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de

taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses

régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-I du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

- Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

L'opération de simplification de la structure du Groupe s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation (Cf. note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période », paragraphe « Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole »). Crédit Agricole S.A. n'étant plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques); celle-ci s'est accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch.

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant. Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence,

Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales.
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurance. Lors des arrêts trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêts semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

► Informations relatives aux parties liées

Le capital du Crédit Agricole des Savoie est détenu à hauteur de 141 millions d'euros par les 64 Caisses locales qui lui sont affiliées, et à hauteur de 47 millions d'euros par Sacam Mutualisation sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés (Cf. note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période », paragraphe « Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole »).

Le Conseil d'Administration, constitué de 22 membres, ainsi que le comité de direction, comprenant 16 membres, représentent les principaux dirigeants du Crédit Agricole des Savoie.

Caisse régionale et Caisses locales :

La Caisse régionale détient au passif de son bilan des bons à moyen terme négociables et dépôts à vue des Caisses locales à hauteur de 238 millions d'euros qu'elle rémunère.

Le cumul des comptes de résultat de l'exercice 2016 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 5,8 millions d'euros, après l'encaissement de 2,5 millions d'euros d'intérêts sur les parts sociales détenues en Caisse régionale. La contribution des Caisses locales au résultat consolidé du Crédit Agricole des Savoie est de 3,3 millions d'euros.

Caisse régionale et Crédit Agricole Financements (Suisse) SA (CAF), société de droit suisse :

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54 % par la Caisse régionale.

Le total du bilan social de cette entité représente 4 954 millions d'euros au 31 décembre 2016. A cette date les encours de crédits atteignent 4 425 millions d'euros et baissent de 2 % sur l'année.

Dans le cadre de la sécurisation de son portefeuille de crédits, CAF demande une garantie financière d'un établissement bancaire étranger compétent lorsque le bien financé est situé hors de la Suisse. A ce titre, le Crédit Agricole des Savoie garantit pour CAF un encours de 448 millions d'euros et a perçu en 2016 une commission de 0,9 million d'euros.

CAF a également recours à des emprunts subordonnés pour renforcer ses fonds propres, dont 32 millions de CHF soit 29,8 millions d'euros ont été souscrits auprès du Crédit Agricole des Savoie.

A fin décembre 2016, le résultat net de l'exercice en données IFRS se chiffre à 17,6 millions d'euros.

Caisse régionale et CADS Développement :

Cette société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16,5 millions d'euros, détenue à 100 % par le Crédit Agricole des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. La Caisse régionale lui a consenti un complément d'avance de 5,3 millions d'euros en 2016 afin d'accompagner le développement dans ses prises de participation. Le total bilan aux normes IFRS au 31 décembre 2016 s'élève à 41 millions d'euros et le résultat net à 0,9 million d'euros.

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié au Crédit Agricole des Savoie :

Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2016, le total bilan affichait 197 millions d'euros, pour un résultat de 8,6 millions d'euros.

Caisse régionale et le Fonds Commun de Titrisation :

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 262 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 264,9 millions d'euros. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » s'est élevé à -0,4 millions d'euros au 31/12/2016 contre -0,3 millions d'euros au 31/12/2015.

Caisse régionale et la Société SETAM (Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne) :

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027. Les états financiers de cette filiale de la CR ayant dépassé les seuils de consolidation du groupe, la SETAM a été consolidée pour la première fois en date du 31/12/2015 dans les comptes du groupe des Savoie par mise en équivalence.

Le Groupe CADS a acquis historiquement, par lots successifs, des titres de la SETAM, dont le pourcentage d'intérêt direct et indirect s'élève à 38,13 % au 31/12/2016 (inchangé par rapport au 31/12/2015). A cette date, la valeur de mise en équivalence s'établit à 39,4 millions d'euros contre 36,4 millions d'euros au 31/12/2015.

Les impacts sur les capitaux propres au 31/12/2016 sont :

- intégration de la quote-part de réserves consolidées à la clôture pour 26,7 millions d'euros.
- intégration de la quote-part de résultat consolidé à la clôture pour 4,4 millions d'euros.

Caisse régionale, Crédit Agricole Financements (Suisse) SA (CAF) et Swiss Home Loan, société de titrisation de la filiale Crédit Agricole Financements (Suisse) SA (CAF), société de droit suisse :

Au 31/12/2016, une nouvelle entité est entrée dans le périmètre de consolidation de la Caisse régionale.

Crédit Agricole Financements (Suisse) SA (CAF) a réalisé une opération de titrisation de crédit habitat hypothécaire suisse le 12 décembre 2016. Le montant de l'opération s'est élevé à 200,7 MCHF, dont 154,6 MCHF ont été placés (titres seniors) auprès d'investisseurs extérieurs. Les titres subordonnés, 46,1 MCHF ont été intégralement souscrits par le Crédit Agricole Financements (Suisse) SA (CAF). Crédit Agricole Financements (Suisse) SA (CAF) possède l'intégralité du capital et conserve la gestion et les risques rattachés aux crédits.

Pour réaliser cette opération, la Caisse régionale s'est portée garante dans la limite de 7,4 M€.

Caisse régionale et le groupe Crédit Agricole S.A :

La Caisse régionale détient 2,16 % de la SAS Rue la Boétie, société constituée par l'ensemble des Caisses régionales.

Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2016 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 ».

- Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur un multiple des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100 % des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « Sacam Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, la Caisse régionale des Savoie a participé à l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation pour un montant de 617 millions d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « Sacam Mutualisation », dont 366 millions d'euros en faveur de la Caisse régionale des Savoie.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post-opération, la Caisse régionale des Savoie conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 117 millions d'euros pour la Caisse régionale).

- Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

- Opération de titrisation : société Swiss Home Loan, société de titrisation de la filiale Crédit Agricole Financements (Suisse) SA (CAF), société de droit suisse

Au 31/12/2016, une nouvelle entité est entrée dans le périmètre de consolidation de la Caisse régionale. Crédit Agricole Financements (Suisse) SA (CAF) a réalisé une opération de titrisation de crédit habitat hypothécaire suisse le 12 décembre 2016. Le montant de l'opération s'est élevé à 200,7 MCHF, dont 154,6 MCHF ont été placés (titres seniors) auprès d'investisseurs extérieurs. Les titres subordonnés, 46,1 MCHF ont été intégralement souscrits par le Crédit Agricole Financements (Suisse) SA (CAF). Crédit Agricole Financements (Suisse) SA (CAF) possède l'intégralité du capital et conserve la gestion et les risques rattachés aux crédits.

Cette nouvelle société a donc fait l'objet d'une intégration globale en consolidation. Les principaux impacts sur les comptes consolidés sont :

- + 154,6 MCHF, soit 144,0 M€ reçus en trésorerie à l'actif du bilan le 12 décembre 2016
- + 154,6 MCHF, soit 144,0 M€ de titres seniors au passif du bilan

- Modification des taux d'impôt sur les sociétés à compter de 2020 pour le groupe Crédit Agricole

La loi de finance 2017 modifie le taux d'imposition sur les sociétés. Concernant le groupe Crédit Agricole, le taux effectif de l'impôt sur les sociétés passe de 34,43 % à 28,92 % à partir du 1er janvier 2020. Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les ajustements liés aux variations de taux d'impôt doivent être comptabilisés en résultat ou en capitaux propres recyclables selon le principe de symétrie. Par conséquent, les bases d'impôts différés dont la date de retournement se situe à partir de 2020 ont été réévaluées au taux de 28,92 % lors de cette clôture au 31 décembre 2016.

Les impacts sur les comptes au 31 décembre 2016 sont les suivants :

- 14,9 M€ sur le résultat consolidé (hausse de la charge d'IS)
- 0,8 M€ sur les réserves consolidées